

# La lettre du SAGE

## Nappe de Beauce

### Edito

Après des années de réflexion collective, d'échanges constructifs et de travail avec les nombreux partenaires, le SAGE Nappe de Beauce est enfin approuvé par un arrêté interpréfectoral du 11 juin 2013 ! Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la construction de ce schéma, reflet d'un projet commun pour l'eau, sur le vaste territoire de la Nappe de Beauce. La concertation qui a été menée tout le long de la démarche fut un exercice difficile. Beaucoup de réunions ont été nécessaires pour parvenir à un projet acceptable par un plus grand nombre d'acteurs du périmètre concerné. Pour certains, le SAGE demeure trop ambitieux alors que pour d'autres il ne l'est pas assez. Il a néanmoins permis de mettre tout le monde autour de la table et de faire avancer des dossiers, tels que la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation ou le déplacement des forages proximaux.

Cette approbation ne représente pas pour autant la fin du processus, mais bien le démarrage d'une étape essentielle : la mise en œuvre concrète des orientations et dispositions du SAGE pour atteindre les objectifs de « bon état des eaux » fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Compte tenu de la complexité et de l'étendue du territoire, il sera nécessaire d'assurer une coordination de la maîtrise d'ouvrage et une cohérence dans les politiques menées par les différents acteurs dans le domaine de l'eau. Les contrats de gestion de l'eau développés par les agences de l'eau seront les outils à privilégier pour cette mise en œuvre opérationnelle du SAGE. Dans ce numéro, nous vous proposons, un zoom sur le contrat territorial du Loing, porté par le Pays du Gâtinais (Loiret).

Bonne lecture !

Mme Monique BÉVIÈRE,  
Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce

## Le SAGE Nappe de Beauce approuvé !

Le 11 juin 2013, les Préfets des départements du Loiret, du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Essonne, de Seine-et-Marne et des Yvelines ont signé l'arrêté interpréfectoral approuvant le SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés. Le SAGE est officiellement en application depuis cette date et constitue le nouveau cadre local pour la police de l'eau.

Le SAGE se compose des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation
- Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) comprenant :
  - Une synthèse de l'état des lieux
  - Les enjeux, objectifs et moyens
  - Les fiches actions
- Un Règlement

Ces documents ont été transmis par CDROM à l'ensemble des communes du territoire du SAGE en août dernier. Ils sont consultables dans les préfectures de chaque département concerné ainsi que sur le site internet du SAGE : [www.sage-beauce.fr](http://www.sage-beauce.fr)



### Dans ce numéro

Le déplacement des forages d'irrigation sur le bassin du Fusin.....	2
ZOOM sur un contrat... le Contrat Global Loing en Gâtinais.....	3
Les SDAGE en révision !.....	5
Actualités.....	6

# Le déplacement des forages d'irrigation sur le bassin du Fusin

## Un exemple réussi de concertation pour un projet en faveur de la préservation de la ressource en eau

*Le bassin versant du Fusin, affluent du Loing traversant les départements du Loiret et de la Seine-et-Marne, fait l'objet de prélèvements pour l'irrigation agricole à l'aide de forages situés parfois à proximité immédiate du cours d'eau. Ces forages influencent le débit du cours d'eau, particulièrement en période d'étiage. L'opération vise à réduire l'incidence des prélèvements actuels par l'éloignement des forages les plus impactants à plus de 800 m du cours d'eau et de ses affluents.*

### Description de l'opération

Les différentes études réalisées sur le bassin versant du Fusin ont permis d'identifier 39 ouvrages proches de la rivière impactant le débit du cours d'eau et ses affluents. Une hiérarchisation de ces 39 forages a été établie en fonction de leur niveau d'incidence sur le débit du cours d'eau. A partir de ces résultats d'études et des données relatives aux prélèvements de chacun de ces ouvrages (débit maximum autorisé, volume moyen prélevé entre 2003 et 2005), une liste de 16 forages jugés prioritaires a été établie par les services de l'Etat et l'AESN. Au final, après discussions avec les différents partenaires, ce sont **11 ouvrages** (8 dans le Loiret et 3 en Seine-et-Marne) qui ont été concernés par l'opération pour un **gain total restitué à la rivière estimé à 131 l/s**. Les travaux sont en cours et les nouveaux forages devraient être opérationnels pour la prochaine campagne d'irrigation.

### Coût et financement

Ce projet, d'un coût total de 1 350 000 €, est cofinancé à hauteur de 26 % par le Fonds européen de développement régional, de 25 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de 7 % par le Conseil Général du Loiret, de 8 % par le Conseil Général de Seine-et-Marne et de 6 % par la Région Île de France. Le reste sera à charge des irrigants.

La réussite de ce projet est liée à la collaboration étroite entre les irrigants, les services de l'État, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Fusin, porteur du projet. La concertation menée depuis plusieurs années entre les partenaires institutionnels et la profession agricole a permis d'aboutir à ce projet collectif, partagé par tous, qui va permettre d'améliorer l'état quantitatif du cours d'eau.



Travaux de sondage

### Le volet "Milieu" du projet

Ce projet s'inscrit dans un cadre plus large de préservation des ressources en eau sur le bassin du Fusin qui vise l'atteinte des objectifs de bon état en 2015, fixés par la Directive Cadre Européenne. Ainsi, parallèlement au déplacement de forages, un important programme de restauration des milieux naturels a été engagé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Fusin. Ces travaux figurent dans le contrat global du Loing contractualisé avec l'Agence de l'Eau et les autres financeurs (Conseil Régional et Conseil Général du Loiret notamment) et signé le 17 avril 2009. Ce volet « milieu » comporte :

- **Un programme d'actions hydromorphologiques** visant à reconquérir la fonctionnalité des cours d'eau, à travers notamment des actions de renaturation et de restauration de la continuité écologique en vue d'améliorer l'état des cours d'eau conformément aux attentes de la Directive Cadre sur l'Eau.
- **La restauration du caractère humide des marais de Sceaux et Mignerette (Natura 2000) :** signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat de rivière du Fusin et la SAFER pour l'acquisition foncière des zones humides des berges et des parcelles riveraines aux cours d'eau ainsi que la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce ou d'inondation prolongée.



Ruisseau Saint Jean

# ZOOM sur un contrat... le Contrat Global Loing en Gâtinais

## Territoire

Il s'agit de la partie intermédiaire du bassin du Loing et de ses affluents, située principalement dans le département du Loiret. Les principaux affluents sont, en rive droite, le Betz, la Cléry, l'Ouanne et l'Aveyron et, en rive gauche (affluents situés dans le périmètre du SAGE), le Fusin, la Bezonde, l'Huillard, le Solin, le Puisseaux et le Vernisson. Il concerne non seulement la totalité des communes du Pays Gâtinais mais également les communes de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing (AME), une partie des communes du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et trois communes de Seine-et-Marne.

## Date de démarrage

Janvier 2009

## Signataires

14 partenaires ont signé le contrat, parmi lesquels : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, la Région Centre, le Conseil Général du Loiret, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME), les 7 syndicats de rivière du territoire et la Chambre d'agriculture du Loiret.

## Financement

Agence de l'Eau Seine Normandie, Région Centre, Conseil Général du Loiret

## Montant global du programme d'actions

49 millions d'euros de travaux sur 4 ans

## Fonctionnement

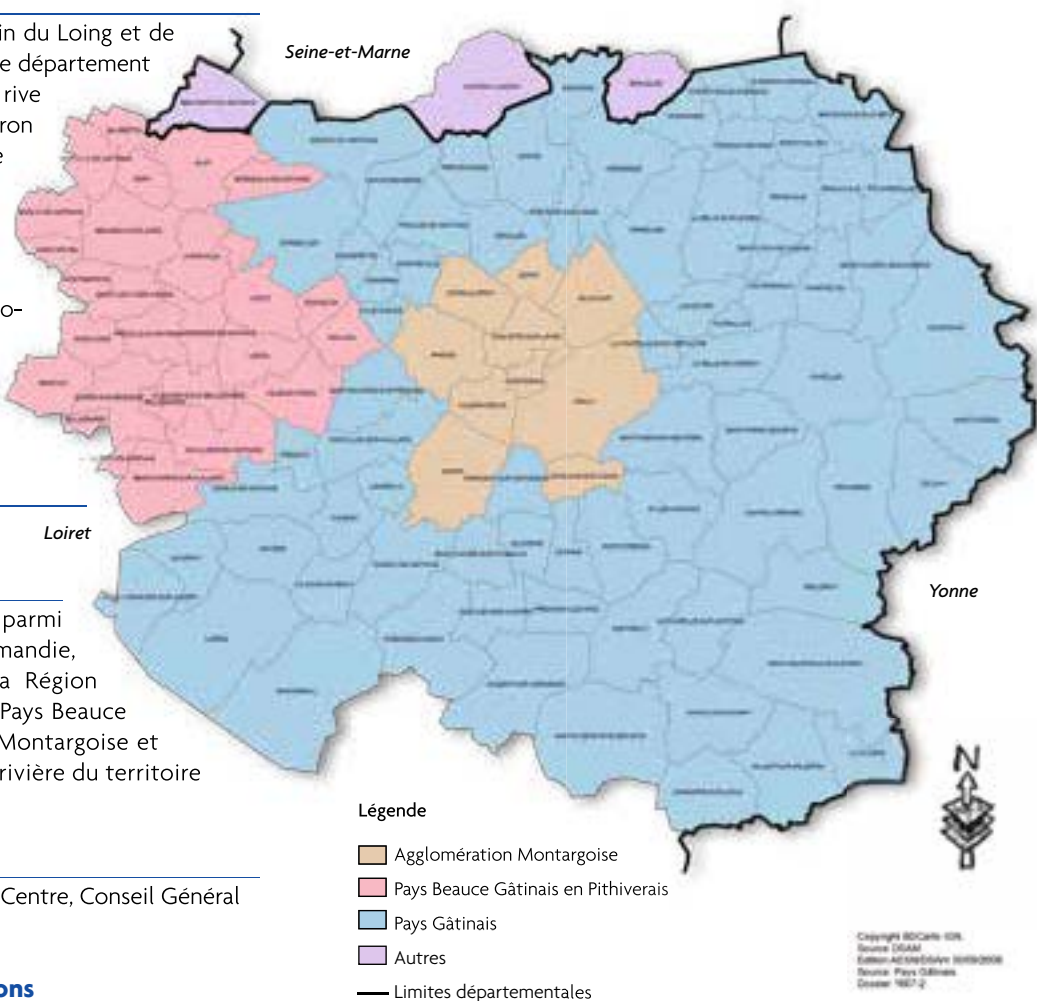
Les signataires se réunissent au minimum deux fois par an au sein du **comité de pilotage**, organe consultatif de concertation et de coordination. Il valide la programmation annuelle des travaux et les bilans qui sont proposés par la **cellule d'animation**. Cette dernière est composée d'un animateur principal et d'une animatrice agricole. Les animateurs doivent sensibiliser, assister les maîtres d'ouvrage, instruire les demandes de subvention, suivre l'avancement du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs fixés.

## Objectifs

- Restaurer et améliorer les milieux aquatiques,
- Restaurer et améliorer la ressource en eau potable,
- Restaurer et améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles.

## Principales actions menées

- La renaturation, la restauration, l'entretien des cours d'eau et des zones humides,
- L'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée et la protection des captages notamment par la lutte contre les pollutions diffuses dans les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC),
- L'amélioration des systèmes d'assainissement collectif et la réhabilitation des installations d'assainissement individuel.



## Zoom sur... le bon usage des pesticides

Plus de 5 millions d'euros de travaux ont été réalisés ces dernières années pour lutter contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides). En parallèle de ces solutions curatives, l'objectif des politiques territoriales reste de les traiter de façon préventive. Dans cette optique, de nombreuses mesures sont menées auprès de la profession agricole, pour une meilleure gestion des pratiques, avec l'appui de Nathalie Francois, animatrice dédiée à ces aspects. Les collectivités ont également un rôle à jouer, puisqu'elles sont elles-mêmes consommatrices de produits phytosanitaires, et doivent s'ériger en modèle. Une journée de sensibilisation a ainsi été organisée fin mars 2013, afin de rappeler la législation, présenter les soutiens techniques et financiers apportés par le Contrat, montrer des exemples de bonnes pratiques



# Interview de l'animateur principal du Contrat Global Loing en Gâtinais

## Guillaume KPAMEGAN



### Comment êtes-vous devenu animateur du contrat Loing ?

Toujours très intéressé par les problématiques de gestion de l'eau, je me suis naturellement orienté vers ce domaine après mes études. J'ai commencé par un remplacement de quelques mois sur un contrat global dans la Marne. L'expérience m'a énormément plu de part la multitude des thématiques abordées et la diversité des acteurs avec lesquels j'ai travaillé, le tout en restant dans le domaine de l'eau. Suite à cela, j'ai donc poursuivi sur un poste similaire, qui m'a amené sur le territoire du Gâtinais.

### Quel est votre rôle en tant qu'animateur ?

La question est plus compliquée qu'il n'y paraît ! Le rôle évident est bien entendu de veiller au lancement des opérations inscrites dans le programme d'actions et d'effectuer le suivi administratif et financier du contrat. Mais cela se concrétise de différentes manières selon les porteurs de projets : montage des dossiers de subvention, aide dans la réalisation des appels d'offres, présentation auprès des élus de l'intérêt des projets, mise en relation entre les structures intervenantes, parfois rappel sur certaines obligations... Comme beaucoup d'animateurs j'ai tendance à garder en point

de mire le fait que l'on a un projet à lancer, et je fais en sorte de m'adapter aux besoins de la collectivité pour qu'effectivement ce projet se concrétise... Mon rôle peut donc être variable.

### Quelles sont les conditions de réussite du contrat ?

M. de Rafelis, Président du Pays Gâtinais, est l'élu qui a permis la mise en place de cette démarche sur le territoire. On a donc la chance d'avoir un Président qui comprend l'intérêt d'un tel outil et milite en ce sens, ce qui est fondamental.

Je pense également que la réussite est due au fait que le Pays est une structure neutre. C'est important pour la crédibilité des deux animateurs et nous veillons à transmettre les informations dans les deux sens : les exigences des financeurs et administrations comme les besoins du territoire. Enfin, rien ne serait possible sans une certaine dynamique de territoire. Elle permet de faire ressortir des projets, d'associer tous les acteurs concernés, de trouver des consensus...

### Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Malgré les efforts fournis et une législation déjà très contraignante, on fonctionne malheureusement encore à l'opportunité plutôt qu'à la priorité. La connaissance du territoire permet pourtant une identification concrète des

problématiques. Mais les résoudre s'avère bien plus compliqué. Entre les projets qui font face à un mauvais accueil de tel ou tel acteur, ceux qui présentent des coûts exorbitants, ceux qui s'avèrent techniquement infaisables, ou ceux qui mettent énormément de temps à voir le jour, il faut parfois faire preuve d'une volonté de fer... L'avantage est que le contrat global permet de faire comprendre à tous qu'il faut travailler avec la vision du grand cycle de l'eau, même s'il faut encore très souvent le rappeler.

### Que peut vous apporter le SAGE ?

Le SAGE travaille également à la protection de la ressource et à l'atteinte du bon état des masses d'eau par un biais différent, plus réglementaire, mais plus participatif avec notamment un collège incluant les usagers de l'eau, que l'on ne trouve pas dans le comité de pilotage d'un contrat. En ce sens les préconisations du SAGE trouvent une légitimité particulière pour appuyer les actions du Contrat visant la protection de la nappe de Beauce. Le contrat global qui travaille plus facilement sur les masses d'eau superficielles, possède uniquement une étiquette « environnement » pas forcément justifiée et qui ne plaît pas à tous. Grâce à cette articulation avec le SAGE, on constate que l'on travaille également dans un but de protection de ressources utilisées directement par l'homme dans son quotidien, et que l'environnement est directement lié à la santé et à la sécurité publique.



Paillage des massifs d'arbustes

ou les vigilances à avoir... Naturellement, les particuliers sont tous invités à suivre ce mouvement en réduisant leur consommation et en utilisant les produits à bon escient, le tout pour la préservation d'un cadre de vie sain, et d'une eau de meilleure qualité !



# Les SDAGE en révision !

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) organise la gestion de l'eau selon des **cycles de six ans** qui comportent chacun un état des lieux du territoire, une définition des « questions importantes » qui en découlent, et la construction d'un plan de gestion et d'un programme de mesures.

En France, le plan de gestion est le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**. Elaboré à l'échelle des grands bassins hydrographiques, il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux. Les premiers « SDAGE », adoptés fin 2009, sont applicables jusqu'à fin 2015.

Afin que les deuxièmes plans de gestion et les programmes de mesures associés entrent en vigueur dès 2016, les travaux de révision des SDAGE 2010-2015 ont d'ores et déjà débuté.

## Les étapes de la révision

### ➔ 1<sup>ère</sup> étape : mise à jour de l'état des lieux

La mise à jour de l'état des lieux doit permettre d'identifier les masses d'eau (de surface et souterraines) qui risquent de ne pas atteindre le bon état des eaux, fixé par la DCE, en 2021.

Pour cela, elle s'appuie notamment sur l'évaluation de l'état actuel des masses d'eau, l'identification des pressions qui s'y exercent et leurs tendances d'évolution. C'est le croisement entre l'état des masses d'eau et les pressions qui permettra d'identifier les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état à l'horizon 2021.

Les états de lieux mis à jour pour chaque bassin devraient être adoptés en décembre 2013 par les comités de bassin.

### ➔ 2<sup>ème</sup> étape : élaboration des SDAGE 2016-2021 et des programmes de mesures associés (PDM)

Les éléments de l'état des lieux permettront de construire les futurs SDAGE 2016-2021 et les programmes de mesures.

Chacune des masses d'eau en risque devra ainsi donner lieu à la définition d'objectifs à atteindre et des mesures pertinentes à mettre en œuvre pour lui permettre de respecter le bon état des eaux.

La démarche d'élaboration de ces documents est soumise à évaluation environnementale.

L'adoption des projets de SDAGE et des programmes de mesures est prévue pour le mois de décembre 2015.

Le programme de mesures traduit les dispositions des SDAGE sur le plan opérationnel. Il correspond à l'outil de mise en œuvre du SDAGE.

### ➔ 3<sup>ème</sup> étape : mise en œuvre et suivi des SDAGE 2016-2021

Les SDAGE adoptés fin 2015 seront de nouveau applicables pour six ans et devront être révisés en fonction des résultats obtenus.

## Consultation du public et concertation

Les étapes d'élaboration des SDAGE sont réalisées en concertation avec les acteurs de chaque bassin, à travers notamment la réalisation de consultations du public (citoyens), des collectivités (conseils généraux et régionaux, communes et leurs groupements) et des assemblées professionnelles (chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie,...).

Une première consultation publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013. Elle concernait la consultation sur le calendrier, les questions importantes auxquelles le SDAGE devra répondre pour atteindre l'objectif de bon état des eaux et le programme de travail.

La consultation des habitants des bassins Loire Bretagne et Seine Normandie s'est notamment appuyée sur un questionnaire grand public mis à disposition sur le site internet de chaque agence de l'eau.

Pour information, sur le bassin Loire Bretagne, 5561 personnes ont répondu au questionnaire de la consultation sur l'eau et plus de 400 partenaires se sont mobilisés pour relayer l'information et animer le débat. Plus de 9 personnes sur 10 adhèrent aux grands enjeux du bassin Loire Bretagne : qualité de l'eau, préservation des milieux aquatiques, organisation/gestion et quantité d'eau.

Le public et les autres acteurs de chaque bassin seront une nouvelle fois consultés sur le projet de SDAGE proprement dit d'ici l'automne 2014.

## SDAGE, SAGE ?

Depuis la loi sur l'eau de 1992, la France possède deux outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau : les SDAGE et les SAGE.

Les **Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)** fixent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels...).

Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** sont quant à eux une **déclinaison locale** des SDAGE au niveau des sous-bassins et proposent des mesures plus précises et surtout adaptées aux conditions locales.

Ces deux outils ont été renforcés par la Directive Cadre sur l'eau de 2000 et la loi sur l'eau de décembre 2006 qui en découle (loi LEMA). Ces deux réglementations fixent en effet des objectifs de bon état des masses d'eau à atteindre pour 2015.



## Révision des SDAGE : le calendrier

Consultation sur le calendrier et les questions importantes

Consultation sur le projet de SDAGE et de programme de mesures



➔ Adoption par les comités de bassin

# Actualités

## Interview de Vincent Le Gloanec, stagiaire à la cellule d'animation du SAGE

La cellule animation a accueilli au printemps dernier Vincent Le Gloanec pour un stage de 4 mois réalisé dans le cadre d'une licence professionnelle de cartographie, topographie et SIG. Il a travaillé à la vulgarisation des données cartographiques de l'étude de prélocalisation des zones humides réalisée en 2011-2012.

### Quel est ton parcours ?

Depuis maintenant plusieurs années, j'ai fait des études dans l'environnement. J'ai débuté avec le lycée agricole du Chesnoy qui se trouve à Amilly dans le Montargois. J'ai passé un baccalauréat technologique intitulé STAV option AVE, ce qui veut simplement dire Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant option Aménagement et Valorisation des Espaces, bref tout un programme ! Une fois le bac en poche, j'ai passé un BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) à l'Arboretum des Barres à Nogent-sur-Vernisson. À l'heure actuelle, il s'agit de mes études les plus intéressantes et enrichissantes. Comme je ne voulais pas aller tout de suite sur le marché de l'emploi et poursuivre avec une licence professionnelle, je me suis rapidement intéressé à ce qui touche à la cartographie et aux SIG et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, c'est un critère qui est de plus en plus demandé par les professionnels dans les offres d'emplois, et, d'autre part, ce type de compétence permet de bien compléter mon BTS. Ainsi, de fil en aiguille, je me suis retrouvé en licence professionnelle de cartographie, topographie et SIG à la faculté d'Orléans.

### Quel était l'objectif du stage effectué au sein de la cellule d'animation du SAGE ?

En 2011 la CLE a lancé une étude de prélocalisation des zones humides probables sur le territoire du SAGE. Cette étude est aujourd'hui achevée et la cellule d'animation a en sa possession les données fournies par le bureau d'études qui sont assez techniques et peu accessibles aux élus. Mon rôle était donc de les rendre accessibles aux élus pour qu'ils se les approprient au travers de fiches communales. Je devais également créer une plaquette de communication sur les zones humides pour apporter des explications sur les zones humides et préciser quelles sont les attentes de la cellule d'animation du SAGE vis-à-vis des communes.

### Qu'est-ce qui t'a le plus intéressé dans ce stage ?

C'est justement tout cet aspect de « vulgarisation » des données, être capable d'apporter des éléments de réponses à des personnes qui ne possèdent pas toutes les connaissances nécessaires pour comprendre

une étude comme celle réalisée pour le SAGE Nappe de Beauce. Dans mon cas, les logiciels de SIG et de dessin par ordinateur ont été des outils pour apporter cette connaissance aux élus.

### Que t'a-t-il apporté ?

Tout d'abord j'ai pu avoir un stage en rapport avec mes études antérieures, car pendant une année j'ai étudié beaucoup de choses sauf ce qui touche à l'environnement. Je pense que ce stage me permettra de valoriser mon CV et j'aurai eu l'opportunité de travailler dans l'un des plus importants SAGE de France, ce qui est très positif.

### Quels sont tes projets maintenant ?

Je vais aller m'inscrire en troisième année de licence à la faculté de biologie d'Orléans. Ce sera probablement ma dernière année d'étude et après je vais devoir décrocher mon premier emploi. Ce ne sera pas une mince affaire mais il faut y croire !

Interview



## Renouvellement de la CLE

Le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés étant arrivé à expiration, la CLE a été complètement renouvelée par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2013. La CLE compte toujours **76 membres** répartis en trois collèges comme suit :

- 39 membres pour le collège des collectivités territoriales, de leurs regroupements et des établissements publics locaux
- 19 membres pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations
- 18 membres pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Bévière a été réélue à la présidence de la CLE à l'unanimité le 28 novembre 2013.

Retrouver la liste complète de la composition de la CLE sur notre site [www.sage-beauce.fr](http://www.sage-beauce.fr)

## La cellule animation du SAGE déménage !

Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a changé de locaux depuis le 29 avril 2013. Voici nos nouvelles coordonnées :

Cellule animation du SAGE Nappe de Beauce  
Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
48 bis Faubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS  
Tél. 02 38 30 82 59  
Courriel : [sagebeauce@orange-business.fr](mailto:sagebeauce@orange-business.fr)  
[www.sage-beauce.fr](http://www.sage-beauce.fr)

## Signature de la Charte de partenariat pour la préservation des milieux humides du bassin du Fusin

Le 13 septembre 2013, lors de la cérémonie du centenaire du Syndicat du Fusin, Mme Bévière, Présidente de la Commission Locale de l'Eau de la Nappe de Beauce, a été cosignataire de la charte de partenariat pour la préservation des milieux humides du Bassin du Fusin dont fait partie le Marais de Mignerette, inscrit dans le site Natura 2000 « Marais de Sceaux et Mignerette ». Cette charte vise à mettre en place une gestion concertée et durable avec l'élaboration d'un plan de gestion à l'échelle locale, adapté aux fonctionnalités de ces milieux humides.



## La lettre du SAGE Nappe de Beauce

Publication de la Commission Locale de l'Eau N°12, décembre 2013.

Directeur de la publication :  
La Présidente de la CLE

Editeur : Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce.

Rédaction : Cellule d'animation du SAGE  
Conception graphique : [www.graffity.fr](http://www.graffity.fr)  
Impression : Imprimerie de Pithiviers  
Imprimé sur papier 100 % recyclé.

